

LE FIGARO

Vol-V, un petit producteur de gaz vert ambitieux

Cette jeune société vend des installations solaires pour investir dans le bio-méthane.

FRÉDÉRIC DE MONICAULT
fdemonicault@lefigaro.fr

ÉNERGIE Du photovoltaïque au bio-méthane. C'est le chemin suivi par Vol-V, une jeune entreprise d'énergie renouvelable, qui a décidé de céder 35 centrales solaires en toitures pour investir prioritairement dans le gaz vert. Son objectif : s'imposer comme le premier producteur en France à l'horizon de 2020. La technologie du gaz vert est connue - produire de l'énergie à partir de la fermentation des matières organiques animales ou végétales -, mais elle impose de maîtriser parfaitement un certain nombre de circuits industriels.

Le portefeuille de sites solaires de Vol-V, dont les 10 mégawatts (MW) permettent d'alimenter en électricité environ 9 000 personnes dans le sud de la France -, a été vendu à Cap Vert Énergie, un autre indépendant. Parallèlement, Vol-V indique avoir obtenu les accords bancaires indispensables pour démarrer la construction de deux

installations de production de bio-méthane, respectivement à Quimper (Finistère) et Eppeville (Somme). « Les investissements pour ces chantiers atteignent près de 20 millions d'euros, précise Cédric de Saint-Jouan, le président de Vol-V. Les premières injections de bio-méthane dans le réseau sont prévues pour le second semestre 2016. »

Le virage stratégique de cette petite société montre que le développement dans les énergies vertes oblige souvent à faire des choix. Les opérateurs indépendants, qui contribuent largement à l'essor du renouvelable en France, ne disposent pas en effet des moyens suffisants pour investir conjointement dans les différentes filières (éolien, solaire, biomasse...). D'où la nécessité d'être sélectif, pour exploiter au maximum les opportunités liées à un secteur en mutation.

Actuellement, on ne dénombre pas plus de quinze sites de production de gaz vert (bio-méthane) dans l'Hexagone, exploités soit par des syndicats d'ordures ménagères, soit par des agriculteurs. « No-

tre ambition consiste à passer à un stade industriel, poursuit Cédric de Saint-Jouan. Outre les deux sites sur les ruës en Bretagne et en Picardie, nous avons huit autres projets "autorisés" qui ont franchi l'étape cruciale des enquêtes publiques. »

Le pari du marché auto

En additionnant les phases d'études, de développement, de contrôle administratif, de construction et enfin de tests opérationnels, il faut près de sept ans pour implanter une centrale de bio-méthane. « Autant dire qu'il faut être à la fois persévérant et

solide financièrement. Mais l'avenir est porteur pour le gaz vert, qui constitue le meilleur exemple de l'économie circulaire : tandis que les résidus agricoles et agro-industriels servent à produire du méthane, le digestat (les autres résidus) est employé comme engrais », assure Cédric de Saint-Jouan. Lequel mise beaucoup au passage sur les besoins du secteur automobile : « Pour le moment, le gaz naturel utilisé comme carburant s'adresse principalement aux voitures particulières. Mais imaginez que le recours au diesel soit bientôt réglementé au nom de la lutte contre le réchauffement climatique : cela ouvrira des boulevards pour le gaz. »

À l'horizon de 2020, si Vol-V respecte son calendrier, il détiendra 40 MW d'injection de gaz vert, auxquels s'ajouteront 200 MW dans l'éolien ou le solaire - deux énergies dans lesquelles il continue à développer des projets. Pour le moment, les géants de l'énergie ne se sont pas encore engagés dans le biogaz, laissant la place à des PME plus souples et plus à même de piloter des dossiers à l'échelon local. ■

Cédric de Saint-Jouan, président de Vol-V :
« Les premières injections de bio-méthane dans le réseau sont prévues pour le second semestre 2016. » DR

